

**DESTINAIRES :** *Tous les résidents ayant le droit de vote dans la partie visée du district de services locaux (DSL) de la paroisse de Saint-Quentin*

**SUJET :** *Sommaire de l'étude de faisabilité et information à propos du plébiscite pour la proposition d'annexion d'une partie du DSL de la paroisse de Saint-Quentin à la ville de Saint-Quentin*

En janvier 2019, une table ronde communautaire (comité) a vu le jour avec l'intention de mener une étude de faisabilité pour le projet d'annexion d'une partie du DSL de la paroisse de Saint-Quentin à la ville de Saint-Quentin. Le 29 janvier 2020, le comité a soumis l'étude de faisabilité finale au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour examen.

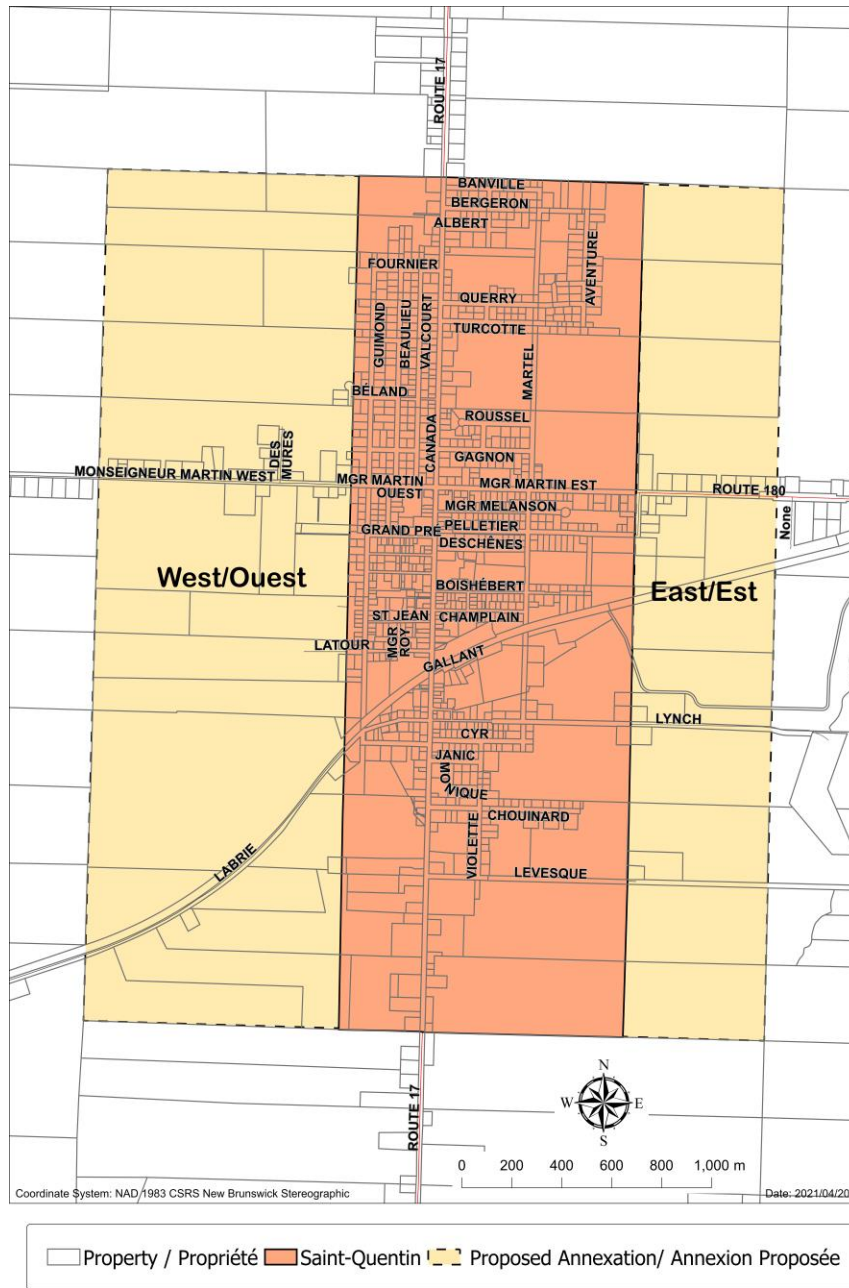
Le 24 février 2020, le comité a été informé que le ministre avait demandé un plébiscite pour le projet proposé qui devait avoir lieu le 11 mai 2020. En raison de la COVID-19, l'élection et le plébiscite ont été reportés au 10 mai 2021. Le plébiscite se tiendra conformément au *Règlement 2005-96 - Règlement sur la constitution et la restructuration d'une municipalité - Loi sur les municipalités*. Une copie de l'avis de plébiscite publié par Élections Nouveau-Brunswick (ENB) est jointe.

Tous les résidents ayant le droit de voter dans la partie visée du DSL de la paroisse de Saint-Quentin seront invités à répondre à la question suivante : **“Êtes-vous en faveur de l'annexion d'une partie du district de services locaux de la paroisse de Saint-Quentin à la ville de Saint-Quentin?”**

#### **Faits saillants de l'étude de faisabilité:**

- Doubler la superficie de la ville de Saint-Quentin de 4,3 km<sup>2</sup> à 9,6 km<sup>2</sup>, ce qui améliorerait les opportunités pour l'ensemble de la communauté.
- Recommander une augmentation de 0,03 \$ par année sur le taux de taxe du territoire de l'annexion proposée jusqu'à ce que le taux de taxe soit égal à celui de la Ville. (*Par exemple, pour une propriété résidentielle évaluée à 100 000 \$ ceci représenterait une augmentation de 30 \$ par année en impôts*).
- Augmentation de la population de 1532 à 1622.
- Augmentation de l'assiette fiscale de la ville d'environ 135 millions de dollars à environ 160 millions de dollars.
- Transfert de 3.2 kilomètres de routes locales du DSL à la ville représentant un coût estimé de 190 000\$.
- Recommander d'affecter le surplus généré par l'augmentation annuelle des taxes dans le territoire de l'annexion proposée au développement local.
- Recommander qu'un représentant soit nommé pour représenter les résidents du territoire de l'annexion proposée en tant qu'observateur au conseil du gouvernement local. Le représentant serait rémunéré au même taux qu'un conseiller du gouvernement local et fera des recommandations au conseil, mais il n'aura pas le droit de vote.
- Recommander que le plan municipal et le zonage qui s'appliqueraient dans le territoire de l'annexion proposé soient différents et moins restrictifs que ceux de la Ville.

## Carte de la ville de Saint-Quentin et de l'annexion proposée



Une copie de l'étude de faisabilité finale est disponible sur le site web du Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux au [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca) (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux). Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Denis Roussel, consultant, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux par téléphone au (506) 453-7164 ou par courriel au [Denis.Roussel@gnb.ca](mailto:Denis.Roussel@gnb.ca)

### **Message des membres de la table ronde communautaire**

Après plusieurs mois d'analyse et de discussion, le moment est venu de se prononcer en matière de gouvernance locale pour les propriétaires du territoire concerné. Les services aux citoyens, l'importance d'être entendu et représenté sont autant d'éléments à considérer en vue du vote au plébiscite.